



## **Compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,

Nombre de Conseillers : 33

Quorum : 17

**ETAIENT PRESENTS** : Nathalie NIESON, Maire – Christian ROLLAND, Anna PLACE, Frédéric MORENAS, Blandine-Claire BREMARD, David BUISSON, Laure FAURE, Laurent VARES, Emilie PLANTIER – Adjoints. Abdelkrim ABOULAICH, Nicolas BARBIER, Merim BOUABDELLAH, , Emilie CHALENDARD, Henri GERMAIN, Marcel GOUSSE, Thierry GRICOURT, Manuel GUILHERMET, Catherine GUILLET, Théo LANOTTE, Dominique MESTDAGH, Jennifer MONIER, David NAVARRO, Françoise PIPIT, Jocelyne SALIQUES, Ani YAKHINIAN–Conseillers Municipaux.

**ABSENTS ayant donné pouvoir** : ALLONCLE Chantal qui a donné pouvoir à Théo LANOTTE, Julien COFFIN qui a donné pouvoir à Frédéric MORENAS, Lucie CATENI qui a donné pouvoir à David BUISSON, David LEOGIER qui a donné pouvoir à Blandine-Claire BREMARD, Marie-Françoise LIEGE qui a donné pouvoir à Jocelyne SALIQUES, Christie PAPA qui a donné pouvoir à Christian ROLLAND.

**ABSENTS non représentés** : Benjamin MISSUD, Céline REBATTET

Secrétaire de séance : Théo LANOTTE, désigné à l'unanimité

---

Madame le Maire après avoir salué l'assemblée propose d'aborder l'unique point à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Madame le Maire indique à l'assemblée que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 27 septembre 2020 pour le renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 2, dont le département de la Drôme. 178 sénateurs seront ainsi renouvelés pour un mandat de six ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs où prédominent les conseillers municipaux. En application du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 et de l'article R 131 du Code Électoral, les conseils municipaux ont donc été convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et des suppléants doivent être élus. Le nombre de suppléants pour la commune de Bourg de Péage est fixé à neuf. Les suppléants sont élus par l'assemblée, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. L'élection s'effectuera sans débat au scrutin secret.

Il est ensuite procédé à la constitution du bureau électoral :

Présidence du bureau : le Maire

Assesseurs : les deux plus âgés présents au conseil et les deux plus jeunes, à savoir :

- Henri GERMAIN et Marcel GOUSSE

- Théo LANOTTE et Blandine-Claire BREMARD

Après avoir précisé que les listes de candidats doivent être déposées présentement auprès d'elle et qu'aucun autre mode de déclaration de candidature n'est admis, Nathalie Nieson ajoute que les listes doivent être établies sur papier blanc, format A4 et mentionner le titre de la liste présentée, les noms, prénoms, domiciles, sexe, dates et lieux de naissance et l'ordre de présentation des candidats. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Ainsi, après avoir invité au dépôt et vérifié qu'elle remplissait les conditions requises, une liste a été enregistrée :

- Liste « Avancer ensemble pour Bourg de Péage »

A l'issue du vote à bulletins secrets déposés dans une urne, Madame le Maire invite les assesseurs à participer au dépouillement du scrutin. 31 bulletins sont comptabilisés. Lecture est faite à voix haute des résultats :

- Liste « Avancer ensemble pour Bourg de Péage » : 31 voix
- À déduire (bulletins blancs ou nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code Électoral) : 0
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : 31

Annnonce des résultats du calcul de la répartition des postes à la proportionnelle et à plus forte moyenne :

- Liste « Avancer ensemble pour Bourg de Péage » : 9 suppléants

Ainsi les 9 suppléants sont :

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
1	PUPEL	Jean-Félix
2	OTTONE	Sylvie
3	LABROT	Jean-Pierre
4	VARES	Catherine
5	DONABEDIAN	Anthony
6	PHILIPPE	Marie-Claude
7	PLACE	Nicolas
8	BRUN	Marie-José
9	BRUN	Claude

Madame le Maire invite ensuite tous les élus présents à venir effectuer leur déclaration de choix, afin de faire connaître la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leur suppléant, pour participer à l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain, auprès de l'administration.

Le procès-verbal est dressé immédiatement en 3 exemplaires et signé par les assesseurs, le secrétaire et le Maire.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H20, en l'absence de questions diverses. Les résultats de l'élection sont affichés aux portes de la mairie et aux portes de la MDA, lieu de réunion du conseil municipal.